



Asamblea Parlamentaria Euro-Latinoamericana
Euro-Latin American Parliamentary Assembly
Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine
Assembleia Parlamentar Euro-Latino-Americana
Parlamentarische Versammlung Europa-Lateinamerika



**Déclaration des coprésidents de
l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat)
sur la «Coopération renforcée UE-ALC pour une distribution équitable et
solidaire des vaccins contre la COVID-19» du 6 mai 2021**

Les coprésidents de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat), Óscar Darío Pérez, membre de la Chambre des représentants colombienne et député au Parlement andin, et Javi López, député au Parlement européen, conformément à l'article 18 du règlement de l'Assemblée et à l'occasion des réunions ordinaires de l'Assemblée, qui se sont tenues du 3 au 6 mai 2021 à Bruxelles (Belgique), font la déclaration suivante.

1. Ils réitèrent leur profonde préoccupation face aux conséquences dévastatrices de la pandémie de COVID-19, qui a touché des millions de personnes au cours des 14 derniers mois, a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes sur nos deux continents et a déclenché une crise économique qui a eu des répercussions dramatiques sur l'emploi et la productivité et a exacerbé les problèmes sociaux tels que la pauvreté, la malnutrition et la faim, la violence de genre, la violence parent-enfant et la maltraitance des enfants. Nous insistons sur l'importance que revêtent les systèmes de santé publics universels en tant que bastions d'une lutte globale contre la pandémie.

2. Ils félicitent les pays qui progressent dans leurs processus de vaccination de masse et notent que la disponibilité croissante des vaccins contre la COVID-19 et l'intensification des campagnes de vaccination constituent une étape décisive pour surmonter les difficultés posées par la pandémie. Ils considèrent donc qu'il est prioritaire et essentiel de garantir un accès général et équitable à des vaccins de qualité, sûrs et efficaces. Ils demandent, pour ces mêmes raisons, à tous les États et gouvernements de garantir dans les plus brefs délais un accès universel et gratuit aux vaccins, et de mettre en œuvre des stratégies de vaccination transparentes, fondées sur des critères scientifiques et éthiques, en accordant la priorité à la protection des groupes les plus vulnérables. Ils soulignent que la pandémie ne connaît pas de frontières géographiques, mais crée des fractures sociales, en tant que source de pauvreté et de marginalisation, et que nous ne pourrions la vaincre qu'en travaillant ensemble, au niveau mondial, à promouvoir des solutions multilatérales dans un esprit de solidarité, d'égalité et d'équité.

3. Ils soulignent qu'il est essentiel non seulement de se préparer au monde qui succédera à la crise sanitaire, mais aussi d'envisager un éventuel avenir dans lequel la pandémie de COVID-19 n'aura pas été complètement éradiquée et où, en outre, divers variants continueront de circuler. Ils appellent donc à une coordination multilatérale plus étroite et à la coopération de la communauté internationale dans son ensemble. Pour surmonter

la crise, il faut consentir un effort commun et solidaire, en veillant à ce que les vaccins soient distribués de manière juste, équitable, universelle et gratuite dans le monde entier, car aucune région ni aucun pays ne sera épargné par la pandémie tant que tous les pays ne seront pas en sécurité et n'auront pas relégué la pandémie dans les livres d'histoire.

4. Ils rappellent que, pour véritablement contrôler la pandémie, il ne suffit pas d'inoculer ou d'immuniser la population de quelques pays, car tant que le virus persistera et continuera de circuler au sein des autres populations, de nouveaux variants apparaîtront avec le risque de devenir résistants aux vaccins.

5. Ils soutiennent donc pleinement l'initiative COVAX, coordonnée par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ils relèvent que la première série de distributions de vaccins dans le cadre de l'initiative COVAX inclut 31 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui devraient recevoir plus de 27 millions de doses dans les mois à venir.

6. Ils remercient l'Union et ses États membres pour leurs efforts visant à garantir un accès juste et équitable à des vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19 dans les pays à revenu faible et intermédiaire par l'intermédiaire du mécanisme COVAX. Ils signalent qu'avec plus de 2,2 milliards d'euros engagés par la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et les États membres de l'Union, l'Union européenne est l'un des principaux contributeurs au mécanisme COVAX.

7. Ils se félicitent de l'engagement pris par les dirigeants du G7 en février 2021 d'accélérer le développement et le déploiement de vaccins dans le monde et de collaborer avec l'industrie pour accroître leur capacité de fabrication, de production et de distribution des vaccins, y compris par l'octroi de licences obligatoires. Ils se réjouissent de la décision annoncée par certains pays d'offrir tout excédent de vaccins à d'autres pays qui en ont plus besoin. Ils soulignent que, dans le contexte actuel de pénurie de vaccins, où seule une partie de la capacité totale de production mondiale est utilisée, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour accroître cette capacité de production, en tenant compte des besoins de chaque pays.

8. Ils prennent note du mécanisme de transparence et d'autorisation pour les exportations de vaccins contre la COVID-19 mis en place par la Commission européenne le 31 janvier 2021 et prorogé jusqu'à la fin du mois de juin 2021. Ils précisent que les stocks de vaccins destinés à l'aide humanitaire et aux 92 pays à revenu faible ou intermédiaire couverts par l'initiative COVAX, dont dix pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ont été exclus de ce mécanisme. Ils notent également que presque toutes les demandes d'exportation de vaccins présentées jusqu'à présent ont été acceptées, y compris les exportations de quelque six millions de doses de vaccin vers 11 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

9. Ils soulignent que la mise en œuvre de ce mécanisme, et d'autres instruments similaires, doit être compatible avec les accords internationaux afin de promouvoir et de garantir l'accès universel à des vaccins sûrs, de qualité, efficaces et abordables, une fois que le rôle de l'immunité collective contre la COVID-19 aura été reconnu comme bien d'intérêt

public général pour mettre fin à la pandémie. Ils demandent instamment à l'Union de veiller à ce que l'application du mécanisme d'autorisation pour les exportations de vaccins ne soit pas une nouvelle fois prorogée, qu'aucune mesure plus restrictive ne soit appliquée et que des solutions soient trouvées aux conditions qui ont conduit à l'activation du mécanisme.

10. Ils rejettent l'utilisation de la commercialisation et de la distribution de vaccins comme outil de promotion d'intérêts politiques, économiques, diplomatiques ou autres au-delà du seul objectif de lutte contre la pandémie. Ils mettent également en garde contre les risques de subordonner l'achat de vaccins à l'acceptation de prêts financiers de la part des pays qui vendent le vaccin, ce qui contribuerait à l'endettement excessif des pays à revenu faible et intermédiaire. À cet égard, ils demandent que les accords entre les gouvernements et les fournisseurs de vaccins soient transparents et publics.

11. Ils exhortent les autorités publiques et les acteurs internationaux (institutions financières internationales, organisations internationales intergouvernementales et multilatérales) à envisager la mise en place de mécanismes d'allègement des dettes publiques souveraines pour les pays à revenu faible et intermédiaire et des dettes contractées par les institutions financières pour financer les dépenses publiques engagées en raison de la pandémie et de la crise économique qui en a découlé. Ces mécanismes permettront d'élargir la marge de manœuvre fiscale des pays pour faciliter l'achat et la distribution de vaccins de manière massive et transparente.

12. Ils estiment qu'il est essentiel de renforcer la coordination régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes afin de faire face à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19, de garantir un approvisionnement suffisant en vaccins, de promouvoir un accès équitable à ces vaccins et de progresser aussi rapidement que possible dans les campagnes de vaccination en cours.

13. Ils proposent de renforcer les mécanismes de coordination régionaux ou sous-régionaux afin de faciliter l'achat et la distribution efficaces de vaccins, d'intensifier la recherche en vue de leur développement et de leur production, et de promouvoir l'échange d'expériences, le partage de ressources et de bonnes pratiques, face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie. Cette action doit associer tous les pays, pour lesquels la participation des gouvernements et des parlements nationaux est essentielle.

14. Ils affirment qu'il est essentiel que les pays d'Amérique latine, à l'instar de certains qui ont déjà entamé ce processus, acquièrent la capacité de produire leurs propres vaccins, afin de s'affranchir de leur dépendance scientifique et technologique, principalement dans un domaine aussi fondamental que la santé, en vue non seulement de lutter contre la COVID-19, mais aussi de faire face aux futures pandémies.

15. Ils se joignent aux appels lancés aux fabricants de vaccins afin qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'augmenter et d'étendre la production de vaccins dans les pays en développement et émergents. Ils soulignent qu'en 2021, le mécanisme COVAX n'aura permis de garantir des vaccins qu'à 20 % de la population mondiale et qu'il est donc

essentiel d'intensifier la production et la distribution de vaccins, tant en Europe qu'en Amérique latine.

16. Ils saluent la position exprimée par le président américain Joe Biden et exhortent les gouvernements des deux régions à faire pression pour obtenir la suspension exceptionnelle et temporaire des brevets sur les vaccins et les médicaments destinés au traitement de la COVID-19. Ils invitent les gouvernements à considérer les vaccins contre la COVID-19 comme un bien d'intérêt public mondial et à redoubler d'efforts pour faciliter l'accès et la distribution équitable de vaccins, de traitements et d'équipements médicaux à l'ensemble de la population, y compris le soutien d'autres acteurs de la société civile et d'organisations économiques lorsque les autorités compétentes le jugent nécessaire, dans le plein respect des critères et exigences sanitaires fixés par les autorités nationales pour l'ensemble de la population.

17. Ils réaffirment que l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes doivent contribuer de manière décisive aux efforts internationaux déployés pour surmonter les difficultés multiples posées par la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, ils plaident pour un dialogue renforcé entre les deux régions, et avec leurs partenaires sur le plan multilatéral, sur la manière de relever les défis techniques, financiers et logistiques liés à l'achat et à la distribution de vaccins contre la COVID-19 et sur la manière d'améliorer les initiatives et instruments existants, afin d'élaborer des stratégies de vaccination plus efficaces et plus complètes.

18. Ils rappellent qu'il s'agit en effet d'un moment historique qui nécessite une coopération birégionale plus efficace, plus dynamique et plus complète afin de garantir un processus de vaccination efficace qui permettra non seulement de protéger la vie et la santé de millions de personnes, mais aussi de relancer l'emploi, la productivité et le commerce international, qui sont les piliers de la reprise économique.

19. Ils mettent en garde contre les effets négatifs de la désinformation liée à la COVID-19 et invitent instamment les gouvernements et les médias à garantir une information rapide, véridique et objective afin que le public puisse être correctement informé, à partir de source officielle provenant d'organismes agréés tant internationaux que nationaux.

20. Ils réitèrent enfin les positions exprimées dans leurs arrêts antérieurs sur cette question fondamentale: *déclaration des coprésidents de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat) sur une stratégie globale et birégionale UE-ALC visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19*, du 5 novembre 2020; *communiqué de la coprésidence de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat) sur sa participation à la réunion informelle des ministres des affaires étrangères de l'UE-27 et d'Amérique et des Caraïbes (ALC)*, du 14 décembre 2020; *déclaration des coprésidents de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat) sur la pandémie de COVID-19*, du 30 mars 2020; et *communiqué de la coprésidence d'EuroLat sur la pandémie de COVID-19*, du 19 mars 2020.